

L'inscription aux services périscolaires c'est maintenant !!! GUIDE PRATIQUE

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Un document synthétique qui permet aux responsables périscolaires et au service de gestion d'avoir toutes les informations concernant l'enfant.

Remplir ce dossier est obligatoire, chaque année scolaire, pour permettre l'accueil de votre enfant sur les activités périscolaires (restauration scolaire, garderie, liaison transports scolaires, etc.). Vous devez remplir un dossier par enfant scolarisé.



Documents joints à compléter et à retourner :

- Le dossier d'inscription aux services périscolaires à remettre **au plus tard le 05 juillet 2021** :
- par mail ou dans la boîte aux lettres des écoles de Saint-Brice-sur-Vienne « services périscolaires » SAUF pour les élèves qui ne fréquentent QUE le restaurant scolaire de Saint-Martin de Jussac : le dossier est à remettre à la mairie de Saint-Martin de Jussac
- Le planning de garderie périscolaire en fonction de votre choix (le cas échéant) **au plus tard le 26 août 2021** par mail ou dépôt dans la boîte aux lettres des services périscolaires des écoles de Saint-Brice

Attention : aucun dossier ne doit être rendu directement à l'école



Documents à fournir :

- Une copie de l'**attestation d'assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les dommages corporels** sur les temps scolaires et périscolaires.
- En cas de garde alternée, merci de fournir un calendrier de garde daté, annoté « Lu et approuvé » et signé par les deux parents.

- Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et sera retourné à la famille.
- Tout changement d'adresse, de situation professionnelle ou familiale doit être signalé auprès des responsables des services périscolaires (par mail ou par courrier dans la boîte aux lettres dédiée).
- Le dossier d'inscription ainsi que les plannings et autres documents annexes sont disponibles auprès des services périscolaires ou sur le site internet de la commune : **www.stbrice87.fr**



Si votre enfant doit fréquenter la garderie périscolaire :

Vous devez renseigner un planning, même si votre enfant ne la fréquente qu'à titre occasionnel.



Si votre enfant doit fréquenter les services de transports scolaires [trajet domicile/école (bus) et trajet entre les 2 écoles du RPI (navette)] :

Vous devez impérativement inscrire votre enfant auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine **avant le 20 juillet 2021**. L'enfant doit nécessairement **détenir un titre de transport** (renseignements et formulaire, contacter la mairie au 05 55 02 18 13) et **porter son gilet jaune**.


Les responsables périscolaires sont à votre écoute (inscription, modification, annulation...).

POUR LES ECOLES DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

Responsable : Irma CHABNI

Tél : 06 18 47 63 62

Courriel : garderie@stbrice87.fr



Garderies, liaison transports/école,
pause méridienne (hors restauration)

Quand la contacter ?

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Par téléphone (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées)
- Par mail ou sms : **ces données ne seront consultées que de 15h00 à 16h15**



Restauration scolaire

Responsable : Jérôme FAYRAC

Tél : 06 73 48 98 05

Courriel : cantine@stbrice87.fr

Quand le contacter ?

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

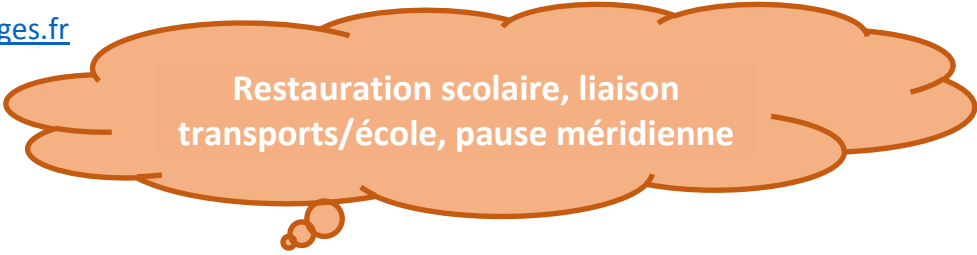
- Par téléphone (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées)
- Par mail ou sms : **ces données ne seront consultées que de 11h00 à 12h00**

POUR L'ECOLE DE SAINT-MARTIN DE JUSSAC

Contact :

Tél : 05.55.02.41.97 (école)

Courriel : ce.0870560l@ac-limoges.fr



Restauration scolaire, liaison
transports/école, pause méridienne

Quand contacter ?

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Par téléphone (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées)

Comment payer vos factures ?

- en ligne à partir du site internet : www.tipi.budget.gouv.fr
- par prélèvement bancaire (formulaire à compléter)
- physiquement auprès du trésor public, 28 rue Junien Rigaud, 87200 SAINT-JUNIEN
- par courrier (seulement pour les chèques bancaires) auprès du trésor public

Aucun paiement n'est accepté en mairie.

Si vous bénéficiez déjà d'un prélèvement automatique (sauf modification des coordonnées bancaires), vous n'avez rien à faire. Sauf avis contraire de votre part, celui-ci sera automatiquement reconduit.

LES HORAIRES

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

École du Bourg

SCOLAIRE

Maternelles :

9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Élémentaires :

9h00 à 12h30 - 14h00 à 16h30

PAUSE MERIDIENNE

Maternelles : 12h00 - 13h30

Élémentaires : 12h30 – 14h00

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin : 7h15 - 8h50

Accueil du soir : 16h30 - 18h45

ETUDE SURVEILLÉE

Du CP au CM2 le lundi et jeudi de 17h-17h30 **Inscription en début d'année (seulement pour les enfants inscrits en garderie)**

École de la Fabrique

SCOLAIRE

Maternelles et Élémentaires :

9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

PAUSE MERIDIENNE

Maternelles et Élémentaires :

12h00 – 13h30

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin : 7h30- 8h50

Accueil du soir : 16h30-18h30

École de Saint-Martin

SCOLAIRE

Élémentaires :

9h00 à 12h15 - 13h45 à 16h30

PAUSE MERIDIENNE

Élémentaires :

12h15 – 13h45

Possibilité de récupérer les enfants à la pause méridienne

